

**Greffé du tribunal de commerce de GRASSE**

37, Ave P. Semard  
BP 61030  
06133 GRASSE  
Tél:0492607500  
Fax: 0492607513

**GAZETTE DU PALAIS**  
3 BD DU PALAIS  
75180 PARIS CEDEX 04

Nos références : / HRE

GRASSE, le 09 Octobre 2003

*Certificat de dépôt d'acte(s) de société*

*Numéro d'identification :* 398 941 260

*Numéro de gestion :* 1994 B 00488

*Dénomination :* NOVATECH SA

*Adresse :* 144,CHE ST MARC  
06130 GRASSE LE PLAN

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de GRASSE certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

*Numéro du dépôt:* 2388

*Date du dépôt:* 08/10/2003

- *Acte en date du : 01/08/2003*

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

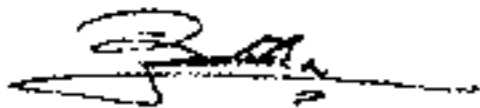
*Décision:* CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)

- *Acte en date du : 01/08/2003*

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Décision:* CHANGEMENT DE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le Greffier,



Vous avez un mois à partir de la décision prise par l'A.G.E. pour procéder à la modification auprès du R.C.S. (article 2.01 du décret n°84406 du 30 mai 1984).

Droits de Greffe (46) hors frais postaux, Décret 861098 du 10 Octobre 1986	T.V.A. (19.6%) T.T.C.	0.39 EUR 2.40 EUR
---	--------------------------	----------------------

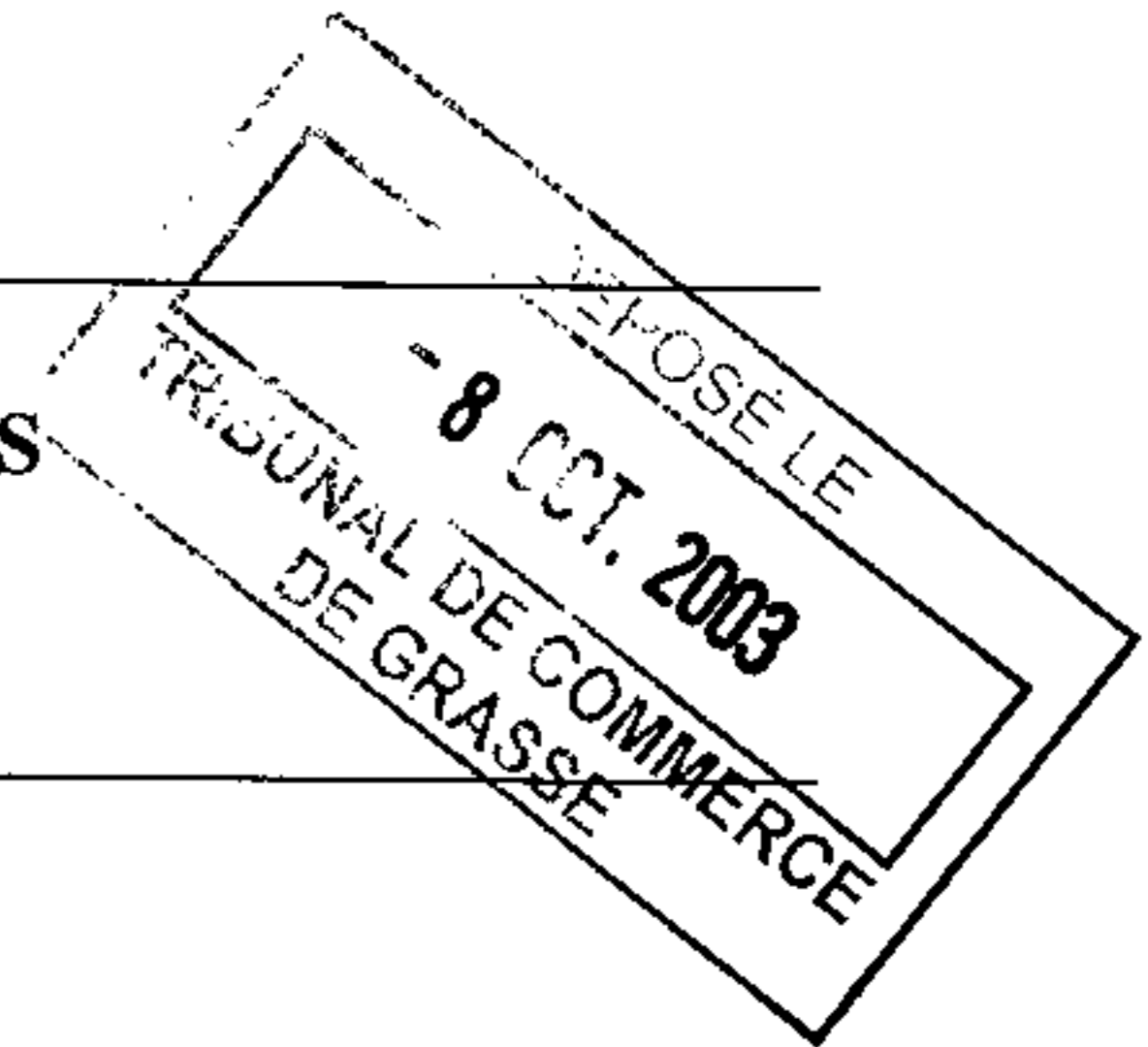
L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

**NOVATECH SA**  
Société anonyme au capital de 160.000 euros  
Siège social : 144, chemin Saint Marc, 06130 Grasse Le Plan  
RCS Grasse 398 941 260

---

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 1<sup>er</sup> AOUT 2003**

---



L'an deux mille trois,  
Le 1<sup>er</sup> août,  
A 12 heures 45

Les administrateurs de la société Novatech SA, société anonyme au capital de 160.000 euros, ayant son siège social 144, chemin Saint Marc, 06130 Grasse Le Plan, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro unique d'identification 398 941 260 (ci-après désignée « **la Société** »), nommés ce-jour par l'assemblée générale ordinaire, se sont réunis en conseil d'administration au siège social.

Sont présents et ont émargé le registre des présences :

- Monsieur Marcus A. Eisenhut,
- Madame Reinhilde Eisenhut,
- Madame le Docteur Corinna Eisenhut.

Les administrateurs décident à l'unanimité de désigner Monsieur Marcus A. Eisenhut en qualité de président de séance.

Le président constate que le Conseil réunit la présence effective de plus de la moitié de ses membres et, par conséquent, peut valablement délibérer.

Le président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du président du conseil d'administration et directeur général,
- Autorisation du nantissement de 6.000 actions de la Société au profit de la société OLITITIA SA, Paris.
- Questions diverses.

re

CA.

Gary Jussaud SA, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Diverses observations sont échangées et plus personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance ouverte et met successivement aux voix les différents points inscrits à l'ordre du jour du Conseil.

### **NOMINATION DU PRESIDENT**

Le président de séance rappelle que le Conseil doit pourvoir au remplacement de Monsieur Gilles Saada, président démissionnaire.

A l'unanimité, Monsieur Marcus A. Eisenhut est nommé président du conseil d'administration et directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur.


Monsieur Marcus A. Eisenhut déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire de les exercer.


### **AUTORISATION DU NANTISSEMENT D' ACTIONS**

A l'unanimité, le Conseil autorise le nantissement de 6.000 actions de la Société au profit de la société OLITITIA SA, Paris, dans les conditions prévues aux Articles L.228-24 et L.228-26 du Code de Commerce.

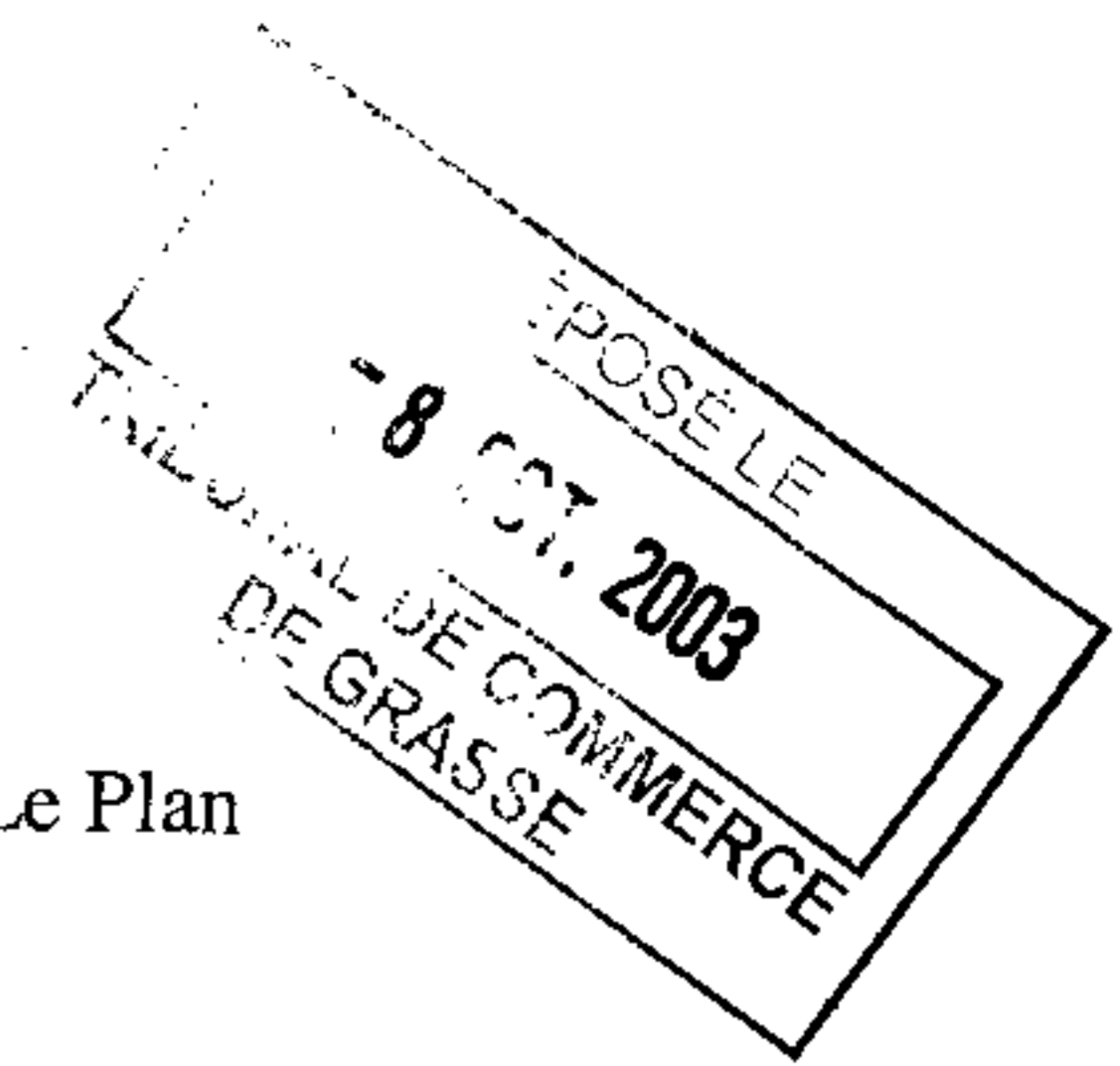
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 13 heures.

De tout ce que précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un administrateur au moins.

  
\_\_\_\_\_  
Le président du conseil d'administration  
Monsieur Marcus A. Eisenhut

  
\_\_\_\_\_  
Un administrateur  
Madame Reinhilde Eisenhut

**NOVATECH SA**  
Société anonyme au capital de 160.000 euros  
Siège social : 144, chemin Saint Marc, 06130 Grasse Le Plan  
RCS Grasse 398 941 260



---

**PROCES VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 1<sup>er</sup> AOUT 2003**

---

L'an deux mille trois,  
Le 1<sup>er</sup> août,  
A douze heures.

Les actionnaires de la société Novatech SA, société anonyme au capital de 160.000 euros, ayant son siège social au 144, chemin Saint Marc, 06130 Grasse Le Plan, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro unique d'identification 398 941 260 (ci-après désignée « **la Société** »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles Saada, en sa qualité de président du conseil d'administration et directeur général.

Est appelé comme scrutateur de l'assemblée l'actionnaire représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, Monsieur Marcus A. Eisenhut, représentant la société Bess Pro.

Monsieur [*Joachim Kuckenburg*] est désigné secrétaire de l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance réunissent plus que le quorum du quart requis par la loi. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée en tant qu'assemblée générale ordinaire et peut valablement délibérer.

Gary Jussaud SA, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.



Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de la Société,
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, les formulaires de vote par correspondance et la liste des actionnaires,
- le rapport du conseil d'administration,
- les lettres de démission des membres du conseil d'administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du conseil d'administration,
- constat de la démission des quatre membres du conseil d'administration, à savoir Messieurs Gilles Saada, René Deshays, Christian Charrier et Henri Deshays ;
- nomination de trois nouveaux administrateurs en remplacement.

Il est ensuite donné lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

*Constat de la démission des membres du conseil d'administration*

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration,

**constate** la démission de :



- Monsieur Gilles Saada de ses mandats de président du conseil d'administration et d'administrateur *et Directeur Général,*
  - René Deshays, Christian Charrier et Henri Deshays de leurs mandats d'administrateurs,
- avec effet à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui procédera à leur remplacement.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

### *Remplacement des trois membres du conseil d'administration*

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration,

**décide** de nommer en qualité d'administrateurs :

- Monsieur **Marcus A. Eisenhut**, né le 08.05.2003 à Berlin, demeurant à Paul-Lincke-Str. 7, D-14513 Teltow, en remplacement de Monsieur Gilles Saada, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur,
- Madame **Reinhilde Eisenhut**, née le 29.09.1933 à Nürnberg, demeurant à Schützallee 65, D-14169 Berlin, en remplacement de Monsieur Henri Deshays, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur et,
- Madame le **Docteur Corinna Eisenhut**, née le 01.12.1961 à Berlin, demeurant à Ribbeckweg 16A, D-14165 Berlin, en remplacement de Monsieur Christian Charrier, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Les nouveaux administrateurs, présents, entrent en séance et remercient l'assemblée de la confiance qui vient de leur être accordée. Chacun d'entre eux déclare en outre n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de l'empêcher ou de lui interdire l'exercice des fonctions qui viennent de leur être confiées.

\*  
\*      \*



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée, à 12 heures 30.

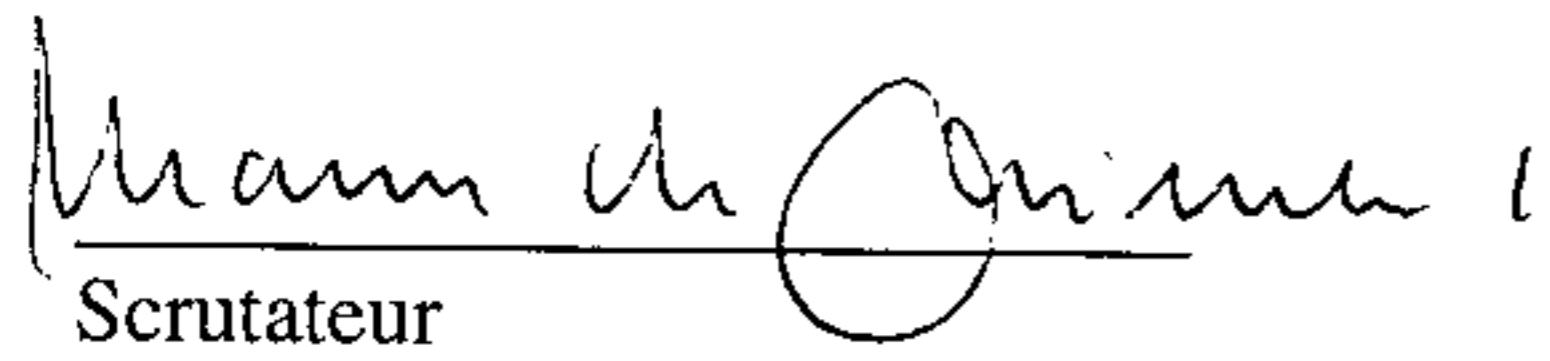
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

---

Le Président  
Monsieur Gilles Saada

---

Le Secrétaire  
[Monsieur Joachim Kuckenburg]

  
Scrutateur  
Monsieur Marcus A. Eisenhut

Copie certifiée conforme  
à l'original

Monsieur de Crimieux,